

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE du 4 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre février, les membres du Conseil municipal de la Commune de St Pierre des Echaubrognes, se sont réunis à 20 h 30 à la Salle Côté Jardins, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 28 janvier 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. POUSIN Claude, M. PAILLAT François, Mme YOU Patricia, M GARREAU Vianney, Mme MONTAS Fanny, Mme TIGNON Marie-Agnès, Mme POUSIN Martine, M. MICHENAUD Nicolas, Mme AUDEBEAU Isabelle, M. BERNIER Denis, M. ONILLON Nicolas, Mme JOUBERT Delphine, M. AUDEBEAU Dimitri, M. CAILLAUD Clément.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme FONTENEAU Nathalie

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

*Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Mme POUSIN Martine est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.*

#### 1 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (délibération n° 2021-002)

Le règlement intérieur du conseil municipal a été modifié suivant la remarque des services de la préfecture à savoir

**Article 4 : Les droits des élus locaux : l'accès aux dossiers préparatoires et aux projets de contrat et de marché.**

Tout membre du conseil a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération *et notamment sur une délibération portant sur une installation mentionnée à l'article L.511-1 du code de l'environnement.*

Durant les trois jours précédant la réunion et le jour de la réunion, les membres du conseil peuvent consulter les dossiers préparatoires sur place et aux heures ouvrables, dans les conditions fixées par le maire. Les membres du conseil qui souhaitent consulter les dossiers en dehors des heures ouvrables devront adresser au maire une demande écrite.

Le règlement modifié a été adopté par le conseil municipal.

#### 2 REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE (délibération n° 2021-003)

Le conseil municipal a validé le règlement intérieur de la bibliothèque. Ce règlement fixe les droits et les devoirs des usagers de la bibliothèque ainsi que les conditions d'accès à ce lieu.

Le règlement sera affiché dans l'enceinte de la bibliothèque et pourra être remis à chaque lecteur.

#### 3 TRAVAUX EGLISE – AMÉNAGEMENT DES PLACES (délibération n° 2021-004 / n° 2021-005 / n° 2021-006)

Les travaux concernant la toiture de l'Eglise et l'Aménagement des places du centre bourg ont été validés suivant les projets présentés.

Le conseil municipal autorise pour ces travaux la présentation de dossier de subvention au titre de :

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2021 (Etat)
- CAP Relance 2021 (Département)
- DSIL (Dotation de soutien à l'investissement Local) 2021 (Etat).

Le conseil municipal autorise M. le Maire à lancer le marché concernant l'aménagement des places et à présenter les dossiers de subvention suivants :

- CAP Relance 2021,
- Amendes de Police,

M. le Maire rappelle que pour ces travaux une DETR a été attribuée et une subvention au titre des fonds de concours de l'Agglo 2b.

Il indique également que pour ces travaux une déviation sera mise en place. Les travaux de réseaux seront réalisés courant juin et les travaux d'aménagement des places débiteront courant septembre.

#### **4 DROIT PREEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal (selon l'application de l'article L2122 du CGCT) qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption concernant l'ensemble des biens immobiliers suivants :

- le 14 janvier 2021, pour un bien immobilier propriété de M. et Mme JACQUET Damien, situé 6 rue du Bocage et cadastré section AB n° 648
- le 21 janvier 2021, pour un bien immobilier propriété de M. SUAUDEAU Alexis et Mme LOYER Cassandre, situé 11 rue des Noisetiers et cadastré section AB n° 466

#### **5 DIVERS**

- La commission enfance, jeunesse, vie associative et communication a présenté le nouvel imprimé de demande de subvention pour les associations communales (quelques modifications). Les demandes de subvention seront à déposer pour la fin février.
- Des travaux seront réalisés sur la salle Côté Jardins suite à plusieurs fuites au titre de la Dommage Ouvrages de ce bâtiment. Travaux au niveau des jonctions qui ont fissuré ; réalisation d'un capotage en zinc.
- La commission bâtiment communaux et urbanisme souhaite harmoniser l'ensemble du mobilier urbain en centre bourg, notamment sur l'axe principal.
- Déploiement de la fibre optique ; Deux-Sèvres numérique va déployer près de 600 prises sur la commune de St Pierre Echaubrognes et associée ainsi la commune au même projet déjà en cours sur les communes de Mauléon et de Nueil les Aubiers notamment.
- La commune va acquérir un nouveau logiciel cimetière et réviser le règlement du cimetière.
- Les travaux de finition du lotissement de la Courserie seront réalisés fin mars.
- La commune va faire l'acquisition d'une nouvelle tondeuse.
- Le déploiement des compteurs linky sur la commune doit s'effectuer courant 2023 sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le jeudi 18 mars 2021  
Monsieur le Maire clôt les débats, et lève la séance à 22 h 20

Fait à St Pierre des Echaubrognes  
Le 8 février 2021

Le Maire  
Claude POUSIN

